



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2021
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-quatrième session

19-23 avril 2021

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*¹

Débat général : mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Programme d'action convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement comporte des composantes chiffrées. Conformément aux recommandations figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2020/4), le présent rapport est axé sur les soins de santé sexuelle et procréative (santé procréative, planification familiale et maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH) et sur l'analyse de données et de politiques en matière de population. Il fait le point sur les tendances les plus récentes de l'aide publique au développement (APD) apportée dans ces domaines et présente une analyse de l'APD sous l'angle du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission (2021), à savoir les liens entre population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.

Les données sur l'APD analysées dans le présent rapport et les rapports précédents sont uniquement tirées des statistiques compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les données agrégées portent sur l'année 2019 et les données ventilées par projets, sur l'année 2018. D'après les

¹ E/CN.9/2021/1.



premières études menées, la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et ses retombées auraient eu une forte incidence sur la répartition de l'APD en 2020 et les versements d'APD pourraient globalement diminuer en 2021 et par la suite.

En 2018, les montants bruts alloués au titre de l'APD pour les composantes chiffrées du Programme d'action s'élevaient à 10,1 milliards de dollars. Cela revient à 6,07 dollars des États-Unis par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, soit un peu moins qu'en 2017.

La plus grande part des dépenses d'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement du secteur primaire, qui comprend l'agriculture, la pêche et la sylviculture, est consacrée aux questions de politique et de gouvernance. Une part relativement faible est destinée au financement de la production agricole et des mesures visant à stimuler celle-ci et assurer ainsi la sécurité alimentaire. Comme indiqué, en 2020, l'aide allouée par les pays développés aux pays en développement pour l'agriculture est restée faible, notamment par rapport aux estimations du montant total de l'aide que les premiers accordent à leur propre agriculture.

I. Introduction

1. Le Programme d'action convenu à la Conférence internationale sur la population et le développement comporte des composantes chiffrées, à savoir la santé sexuelle et procréative (santé procréative, planification familiale et maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH) et l'analyse des données et des politiques en matière de population. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport [E/CN.9/2020/4](#), le présent rapport fait le point sur les tendances les plus récentes de l'aide publique au développement (APD) apportée dans ces domaines et présente une analyse de l'APD sous l'angle du thème de la cinquante-quatrième session de la Commission (2021), à savoir les liens entre population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.

2. Il est de plus en plus difficile de garantir de manière viable la sécurité alimentaire d'une population mondiale déjà importante et en plein essor. Les modèles actuels de production agricole contribuent à la dégradation de l'environnement, qui sape à son tour les efforts déployés pour stimuler la production agricole. Il est pourtant impératif, pour chacun de nous et pour la planète, d'assurer la viabilité de la production et de la consommation alimentaires. Le présent rapport, qui porte sur les flux de ressources, notamment l'APD, vient compléter les rapports d'ensemble et les rapports relatifs aux programmes consacrés à la population, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable établis par la Commission de la population et du développement.

3. Selon le document de l'OCDE intitulé *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021*, les sources de financement privées se sont déjà taries en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). On y estime qu'en 2020, les fonds alloués par le secteur privé ont chuté de 700 milliards de dollars par rapport à 2019. L'effondrement est imputable à une baisse des investissements de portefeuille, des investissements étrangers directs et d'autres types d'investissements, ainsi que des envois de fonds personnels¹. L'incidence exacte de la crise sur l'APD et les autres types d'aide au développement est encore floue. Au moment de la rédaction du présent rapport, les données agrégées disponibles sur l'aide au développement portaient seulement sur 2019 et l'année la plus récente pour laquelle on disposait de données ventilées par secteur était 2018. Ainsi, s'il est probable que la pandémie ait eu des répercussions importantes sur les flux d'APD, il faudra attendre 2021 et 2022 pour obtenir respectivement des données agrégées et des données ventilées.

4. Malgré les incertitudes évoquées ci-dessus, on peut supposer que la crise entraînera une diminution de l'APD, qui aura, à son tour, des répercussions négatives. Puisque les pays donateurs consacrent souvent un certain pourcentage de leur revenu national brut à l'APD, on peut s'attendre à ce que la forte contraction du revenu national brut due à la crise actuelle entraîne un recul important des versements d'APD. En outre, la répartition de l'APD évaluée dans le présent rapport pourrait donner une indication de la capacité des pays à faire face aux problèmes posés par la COVID-19. Par exemple, si l'aide allouée au développement du secteur de la santé (personnel compris) est relativement faible, il se pourrait que ce secteur n'ait pas les moyens de faire face à une augmentation soudaine du nombre de patients et que, par conséquent, la population ne reçoive pas les services dont elle a besoin. Si l'aide consentie aux entreprises agricoles (sous forme de semences, d'engrais et de fonds) est faible, il se pourrait qu'elles aient encore plus de mal à planter des semences en prévision de la prochaine récolte et qu'un plus grand nombre de personnes soit ainsi exposé à

¹ Voir Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021 : une nouvelle façon d'investir pour transformer notre monde* (Paris, 2020).

l'insécurité alimentaire cette année et l'an prochain. Enfin, si l'aide consacrée aux systèmes nationaux de protection sociale est faible, les pays pourraient avoir de la difficulté à verser les prestations sociales nécessaires à un nombre croissant de personnes n'ayant plus ni emploi ni revenu. Il en résulterait une augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté.

5. En raison de la pandémie de COVID-19, le produit intérieur brut s'est contracté dans la plupart des pays. Le chômage a augmenté et les envois de fonds reçus et les revenus ont diminué. La Banque mondiale estime que la pandémie fera basculer 88 à 115 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. C'est la première fois depuis les années 1990 que l'incidence de la pauvreté augmente. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime qu'à cause de la pandémie, 83 à 132 millions de personnes supplémentaires souffriront de la faim. Cela est dû à une aggravation de la pauvreté, mais aussi à des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que sur les marchés locaux et mondiaux. Ces faits nouveaux entravent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable portant sur l'élimination de la pauvreté et de la faim d'ici à 2030².

6. La section II du présent rapport donne un aperçu des tendances générales de l'APD. L'APD allouée aux composantes chiffrées du Programme d'action fait l'objet d'un examen à la section III. La section IV porte sur l'APD pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, et la section V contient des conclusions et des recommandations. Alors que le rapport précédent, qui marquait le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale, contenait un examen des flux d'APD pour la période allant de 1994 à 2019, le présent rapport se concentre sur la période écoulée depuis 2010. L'année la plus récente dont il a été tenu compte pour l'examen du montant total des flux d'APD est 2019, tandis que celle dont il a été tenu compte pour l'examen des flux d'APD par secteur et par projet est 2018. Une série chronologique des montants bruts versés au titre de l'APD est utilisée pour suivre l'évolution dans le temps.

7. L'OCDE a mis au point une nouvelle méthode pour mesurer les flux d'APD. Elle est passée d'une approche axée sur l'APD versée ou devant l'être (méthode des flux de trésorerie) à une approche axée sur l'élément de libéralité de l'APD (méthode de l'équivalent-don) (voir encadré 1). Par conséquent, seuls les flux qui comportent un élément de libéralité suffisant sont considérés comme de l'APD. Des données agrégées sur l'APD mesurée selon la méthode de l'équivalent-don sont disponibles, mais l'analyse de l'APD par secteur doit continuer de reposer sur la méthode des flux de trésorerie utilisée précédemment. Par souci de cohérence, sauf indication contraire, le présent rapport s'appuie largement sur la méthode des flux de trésorerie et se concentre sur les versements d'APD en dollars constants des États-Unis. La nouvelle méthode sera utilisée dans les rapports ultérieurs dès qu'elle se prêtera à une analyse plus détaillée. Il sera toutefois difficile d'analyser l'évolution de l'APD sur une période plus longue, car les données de séries chronologiques ne sont pas corrigées pour satisfaire aux critères de la nouvelle méthode.

² Pour plus de détails, voir Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune* (Washington, 2020) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020 : Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable* (Rome, 2020).

Encadré 1

Nouvelle méthode d'estimation des flux d'aide publique au développement

La publication des chiffres de l'APD de 2018 a marqué l'adoption de la méthode de l'équivalent-don, sur laquelle s'est accordé le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2014. Cette méthode permet une comparaison plus fidèle à la réalité entre les dons, qui ont représenté 83 % de l'APD bilatérale en 2018, et les prêts, qui ont compté pour 17 %. Alors qu'auparavant, la valeur nominale d'un prêt était comptabilisée en tant qu'APD et que les remboursements en étaient progressivement déduits, selon la nouvelle méthode de l'équivalent-don, seul l'élément de libéralité, soit le montant auquel le bailleur de fonds renonce en prêtant à un taux inférieur au marché, entre dans la mesure de l'APD. Les paramètres du prêt sont définis de sorte que les donateurs ne peuvent consentir des prêts aux pays pauvres qu'à des conditions très préférentielles. Comme ce nouveau chiffre relatif à l'équivalent-don n'est pas comparable avec les données relatives à l'APD enregistrées jusqu'ici, les chiffres de 2018 marquent le début d'une nouvelle série de données relatives à l'APD calculées sur la base de l'équivalent-don.

L'adoption de la méthode de l'équivalent-don a essentiellement une incidence sur les chiffres des pays dont le rapport entre prêts et dons au titre de l'APD était élevé en 2018, comme le Japon (dont l'APD calculée sur la base de l'équivalent-don était supérieure de 41 % au chiffre obtenu sur la base des flux de trésorerie), le Portugal (où elle était supérieure de 14 %), l'Espagne (où elle était supérieure de 11 %), l'Allemagne (où elle était inférieure de 3,5 %) ainsi que la Belgique, la France et la République de Corée (où elle était inférieure de 3 %). L'incidence de la nouvelle méthode est à peine perceptible pour l'APD des pays dont l'aide prend majoritairement la forme de dons^a.

Source : OCDE, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », 10 avril 2019.

^a Pour de plus amples informations sur l'historique de l'objectif, voir <https://developmentfinance.un.org/official-development-assistance>.

II. Tendances générales de l'aide au développement

8. Les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE restent les principaux donateurs, mais un nombre croissant de pays non membres augmentent leurs contributions. Outre les pays et les institutions multilatérales, le nombre de donateurs privés qui fournissent une aide au développement est aussi en hausse. Les principaux donateurs qui entrent dans cette catégorie sont les fondations privées. La Bill and Melinda Gates Foundation, par exemple, est de loin le plus grand donateur privé en ce qui concerne les questions relatives à la population. Les derniers rapports du Secrétaire général sur les flux de ressources ont fait état de l'augmentation de l'aide fournie par des pays non membres du Comité et des donateurs privés. Ces acteurs sont pris en compte plus systématiquement dans l'analyse de l'aide au développement figurant dans le présent rapport. Cependant, seules sont considérées les données concernant les pays et les donateurs privés qui rendent compte au Comité de leurs contributions en la matière. Puisque les donateurs privés sont pris en compte

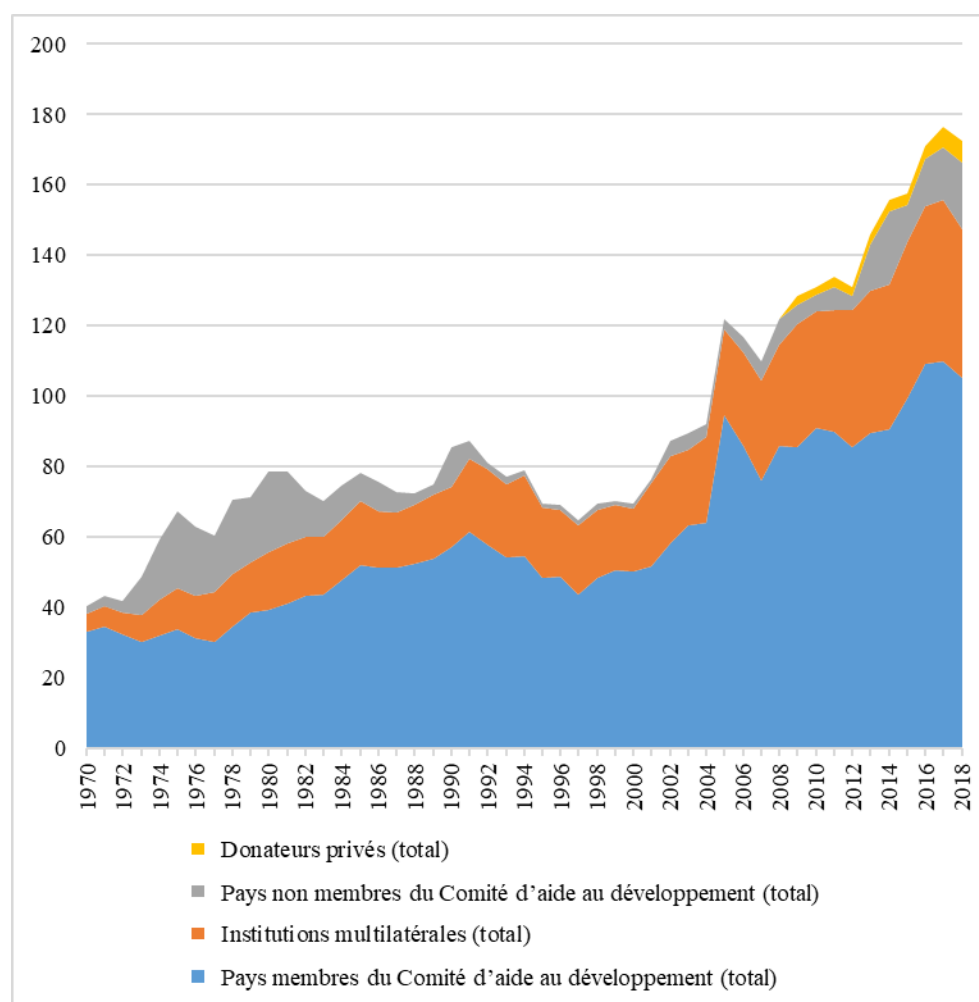
dans l'analyse, le terme « aide publique au développement », ou APD, est généralement remplacé par celui d'« aide », qui désigne l'aide au développement publique et privée.

9. La figure I montre les montants nets versés aux pays en développement par les pays membres et non membres du Comité d'aide au développement, les institutions multilatérales et les donateurs privés pour la période allant de 1970 à 2018. Malgré un déclin à la fin des années 1990, l'aide a connu un regain avec l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, en 2000, et a suivi une tendance à la hausse depuis. À partir de 2009, les données tiennent compte de l'aide supplémentaire fournie et déclarée par les donateurs privés.

Figure I

Aide versée par les donateurs publics et privés, 1970-2018

(En milliards de dollars des États-Unis, valeurs constantes)



Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm>.

10. Le montant net de l'aide versée par les donateurs publics s'est élevé à environ 166 milliards de dollars en 2018, contre environ 171 milliards de dollars en 2017, ce qui représente une baisse d'environ 5 milliards de dollars. Les pays membres du

Comité d'aide au développement restent de loin les principaux donateurs, mais les donateurs non membres du Comité et les donateurs privés se taillent une place de plus en plus importante. Le montant net de l'aide versée par les donateurs privés a augmenté entre 2017 et 2018, année où il est passé à 6,2 milliards de dollars, soit 3,7 % de l'aide totale allouée.

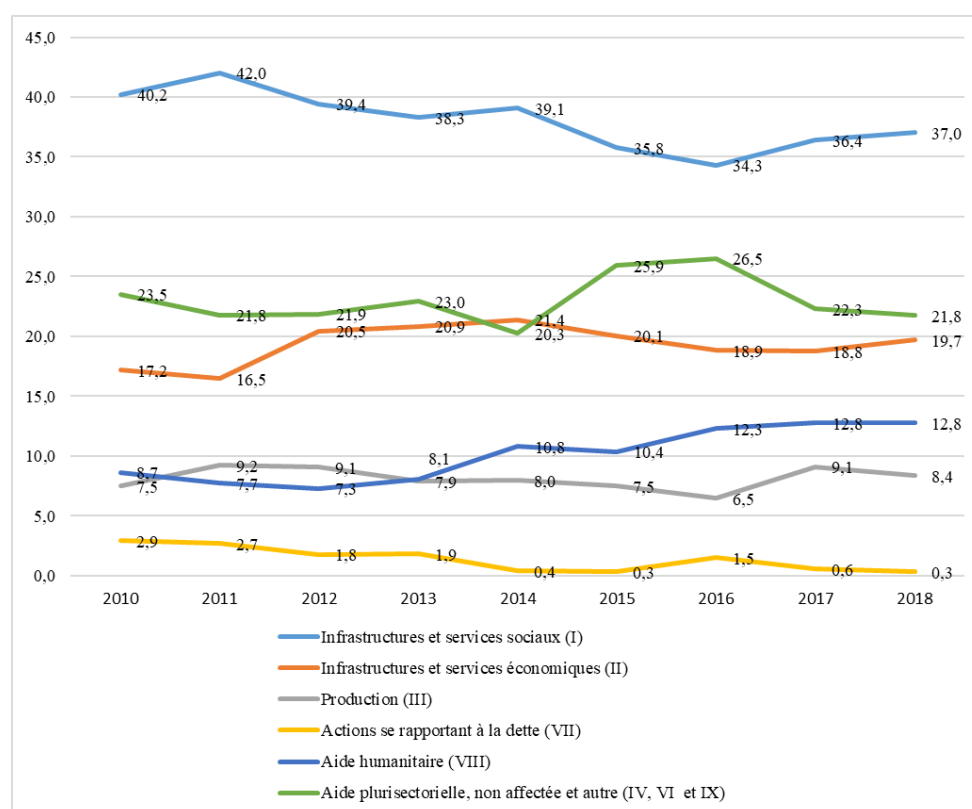
11. La répartition de l'aide par secteur pour la période allant de 2010 à 2018 confirme, comme cela avait déjà été constaté, que l'aide est de plus en plus souvent allouée à des fins humanitaires.

12. La figure II montre la répartition par secteur de l'aide totale allouée par les donateurs publics et privés entre 2010 et 2018. L'aide consacrée aux infrastructures et services sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et la gouvernance, a diminué, mais elle continue néanmoins de représenter la part du lion. Elle correspondait en effet à 37,0 % de l'aide totale en 2018, soit presque le double de celle consacrée aux infrastructures et services économiques (environ 19,7 % du total). L'aide destinée à des fins humanitaires a connu une nette augmentation depuis 2013, atteignant 12,8 % de l'aide totale en 2018. L'aide consentie au renforcement de la production est quant à elle restée relativement faible (8,4 %). Enfin, l'aide fournie sous la forme d'un allègement de la dette est tombée à seulement 0,3 % en 2018.

Figure II

Aide versée par les donateurs publics et privés par secteur, 2010-2018

(En pourcentage du montant total)



Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

13. Entre 2010 et 2018, la part consacrée à l'aide humanitaire a augmenté de 4,1 points de pourcentage, passant de 8,7 % à 12,8 %. L'aide allouée au titre de certains autres chapitres de la base de données de l'OCDE, notamment l'aide alimentaire

(code 520, chap. VI) et l'aide apportée aux réfugiés dans les pays donateurs (code 930, chap. IX), pourrait aussi sans doute être considérée comme une forme d'aide d'urgence et d'aide humanitaire. Si l'on inclut ces éléments, la part consacrée à l'aide humanitaire a encore plus rapidement progressé. Par ailleurs, compte tenu de la pandémie de COVID-19, on peut s'attendre à ce que l'aide allouée à des fins humanitaires augmente encore, tant en termes absolus qu'en proportion de l'aide totale. La pandémie montre cependant aussi qu'il faut continuer de renforcer la résilience des secteurs social et économique ainsi que du secteur de la production. On peut en outre supposer qu'elle fera émerger des besoins en matière d'allègement de la dette.

14. La pandémie de COVID-19 a entraîné de graves récessions partout dans le monde. Compte tenu des taux d'endettement croissants, la situation risque de devenir ingérable pour certains emprunteurs. Les pertes résultant de l'insolvabilité risquent en outre d'exercer une pression importante sur les institutions financières. Les dépenses supplémentaires et les recettes non perçues font peser des contraintes additionnelles sur la dette et les budgets publics, forçant un nombre croissant de pays à demander une aide financière externe supplémentaire. Le Fonds monétaire international (FMI) a ainsi reçu un nombre record de demandes d'aide liées à la pandémie. En octobre 2020, il avait accordé une aide à 81 pays de toutes les régions du monde³.

15. Compte tenu des difficultés économiques causées par la pandémie de COVID-19, il pourrait s'avérer nécessaire de consacrer une part plus importante de l'aide à la protection sociale, à la création d'emplois et au logement social. Ces dernières années, l'aide publique et privée allouée à la protection sociale a été particulièrement faible au regard des besoins, et a diminué tant en termes absolus que relatifs, passant de 2,7 milliards de dollars en 2010 à 1,9 milliard de dollars en 2018. En 2018, les dépenses de protection sociale représentaient 1,3 % de l'aide allouée par les donateurs publics et privés tous secteurs confondus, tandis que celles concernant la création d'emplois et les logements à loyer modéré ne représentaient respectivement que 0,5 % et moins de 0,1 %. Ces aides sont cruellement insuffisantes pour répondre aux besoins actuels des pays les plus pauvres, où un vaste pan de la population fait face au chômage ou au sous-emploi ainsi qu'à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Elles ne suffiront pas à remédier à l'aggravation attendue de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire liée à la pandémie et à l'accroissement des besoins que celle-ci entraînera dans ces pays.

16. À l'instar des donateurs publics, les donateurs privés jouent un rôle de plus en plus important. Soixante pour cent de l'aide versée par le secteur privé est consacrée aux infrastructures et services sociaux – principalement la santé (31 %) et la santé sexuelle et procréative (près de 12 %) – et 31 %, aux infrastructures et services économiques et à la production. Sur les 31 % alloués à ces deux secteurs, 10 % sont consacrés aux infrastructures et services économiques et 21 % à la production, dont 11 % sont consentis à l'agriculture et 8 % à l'élaboration de réglementations et de politiques commerciales. Les contributions du secteur privé affectées aux questions relatives à la population, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement du secteur primaire sont examinées plus en détail ci-dessous.

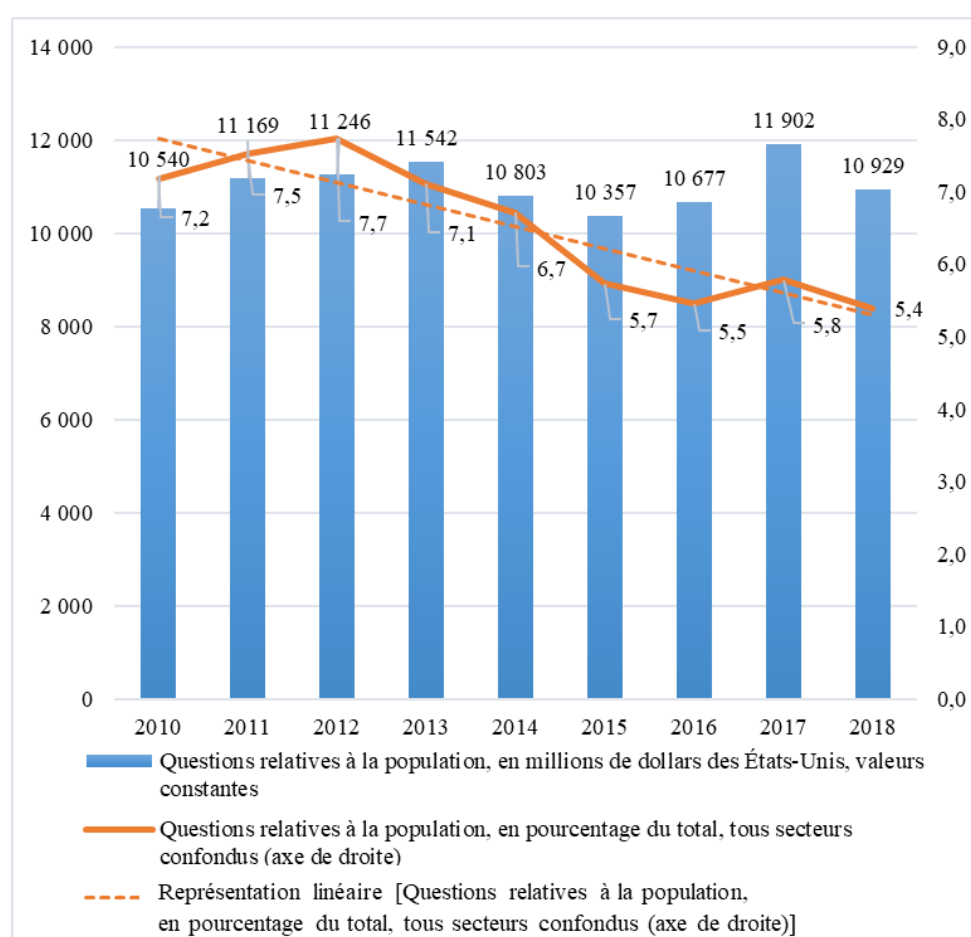
³ On trouvera des données actualisées et des informations détaillées sur la page Web du FMI sur l'assistance financière apportée dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker. Voir également la base de données du FMI sur les mesures budgétaires prises pour faire face à la pandémie : www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19.

III. Aide au développement pour les composantes chiffrées du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

17. En 2017, le montant brut de l'aide allouée par les donateurs publics et privés aux questions relatives à la population a atteint une somme record de 11,9 milliards de dollars (5,8 % de l'aide totale) mais il est retombé à 10,9 milliards de dollars (5,4 %) en 2018 (l'année la plus récente pour laquelle une ventilation par secteur plus détaillée était disponible) (voir fig. III).

Figure III

Aide allouée par les donateurs publics et privés aux questions relatives à la population, 2010-2018



Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

18. Une ventilation des montants bruts alloués par les donateurs publics et privés aux questions relatives à la population par grand secteur – santé sexuelle et procréative d'une part et analyse des données et des politiques en matière de population d'autre part – montre que les versements ont diminué dans les deux secteurs, mais que cette diminution n'a pas fondamentalement modifié la répartition de l'aide. En 2010, l'aide consacrée à la santé sexuelle et procréative représentait 97,4 % de l'aide totale allouée à la santé sexuelle et procréative et à l'analyse des

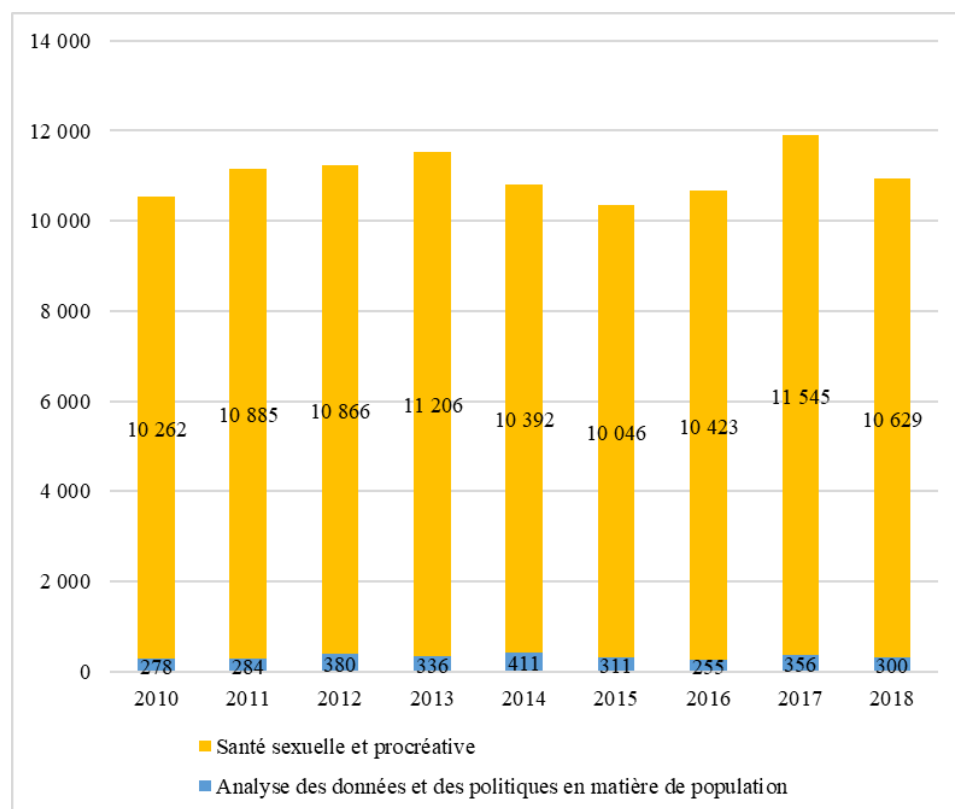
données et des politiques en matière de population. Comme il ressort de la figure IV, ce pourcentage est resté constant et s'est établi à 97,3 % en 2018.

19. Une ventilation plus détaillée des montants bruts alloués par les donateurs publics et privés aux sous-catégories de la santé sexuelle et procréative montre que la part la plus importante de l'aide continue d'être consacrée à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida. Cela reste vrai malgré la diminution de la part de l'aide allouée par les donateurs publics et privés à cette sous-catégorie, qui, comme le montre la figure V, est passée de 80,2 % à 68,0 % entre 2010 et 2018. Entre 2017 et 2018, cette part a diminué de 3,6 points de pourcentage, sachant que l'aide allouée au secteur dans son ensemble a elle aussi diminué. Cette baisse s'est traduite par une augmentation de 3,6 points de pourcentage de l'aide allouée à la planification familiale et par une augmentation d'environ 0,5 point de pourcentage de celle allouée à la santé procréative. Comme indiqué dans les rapports précédents, toutefois, ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, les interventions en matière de santé sexuelle et de santé procréative se recoupant souvent dans la pratique⁴.

Figure IV

Aide allouée par les donateurs publics et privés à l'analyse des données et des politiques en matière de population et à la santé sexuelle et procréative, 2010-2018

(En millions de dollars, valeurs constantes)

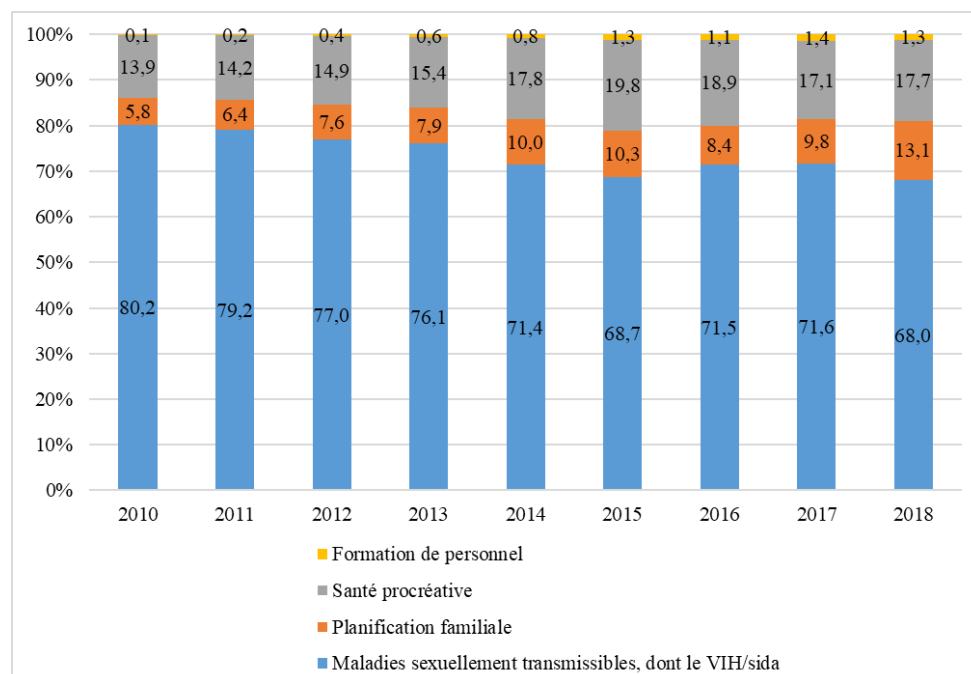


Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

⁴ L'évolution de ces chiffres doit être interprétée avec prudence, car il est difficile de déterminer avec précision l'aide allouée à chacune de ces sous-catégories. Pour en savoir plus sur ce point et sur d'autres questions méthodologiques, voir [E/CN.9/2018/4](#).

Figure V
Aide versée par les donateurs publics et privés, par sous-catégorie de la santé sexuelle et procréative

(En pourcentage)



Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

20. Entre 2017 et 2018, l'aide affectée à l'analyse des données et des politiques en matière de population par les donateurs du Comité d'aide au développement est passée de 145 à 208 millions de dollars. Ces donateurs ont par ailleurs continué de fournir la majeure partie de l'aide allouée à la santé sexuelle et procréative. Les pays non membres du Comité ont également augmenté l'aide affectée à l'analyse des données et des politiques en matière de population. Les donateurs privés ne sont pas demeurés en reste : l'aide qu'ils ont consacrée à ce secteur est passée de 8 à 9 millions de dollars entre 2017 et 2018. Cette augmentation est largement attribuable à une hausse de l'aide consentie par la Bill and Melinda Gates Foundation, qui est passée de 3 à 7 millions de dollars et a concrètement compensé la baisse de l'aide versée par d'autres donateurs privés. L'aide accordée par les institutions multilatérales à l'analyse des données et des politiques en matière de population a nettement diminué, passant de 204 à 82 millions de dollars.

21. Tous les donateurs publics ont réduit les sommes affectées à la santé sexuelle et procréative entre 2017 et 2018, tandis que les donateurs privés ont alloué une aide plus importante à ce secteur. L'aide des institutions multilatérales a enregistré la plus forte baisse, passant de 2 162 à 1 640 millions de dollars. L'aide de la Bill and Melinda Gates Foundation a quant à elle augmenté, passant de 591 à 614 millions de dollars, ce qui n'a cependant pas compensé la diminution globale de l'aide allouée à ce secteur. Dans l'ensemble, le montant brut de l'aide allouée à la santé sexuelle et procréative a diminué pendant cette période, passant de 11 545 à 10 629 millions de dollars, soit une baisse de près d'un milliard de dollars, ou 8 % du total. La baisse des versements d'aide est encore plus prononcée quand on l'exprime en dollars des États-Unis par femme en âge de procréer, car la diminution des versements en valeur absolue a coïncidé avec une augmentation du nombre de femmes en âge de procréer

recensé dans les pays en développement (voir tableau 1). En 2017, l'aide affectée à la santé sexuelle et procréative par l'ensemble des donateurs publics et privés a été de 7,19 dollars par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement. En 2018, ce chiffre est tombé à 6,57 dollars par femme, somme à laquelle les donateurs publics ont contribué à hauteur de 6,07 dollars (5,03 dollars selon la méthode de l'équivalent-don).

Tableau 1

Aide versée par les donateurs publics et privés pour la santé sexuelle et procréative par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, 2010, 2017 et 2018

	<i>Aide versée (dollars É.-U., valeurs constantes)</i>			<i>Équivalents-dons (dollars É.-U., valeurs constantes)</i>		
	2010	2017	2018	2010	2017	2018
Santé sexuelle et procréative						
Pays membres du Comité d'aide au développement	5,02	5,34	5,05	..	..	5,02
Pays non membres du Comité d'aide au développement	0,00	0,00	0,00	..	..	0,00
Institutions multilatérales	1,55	1,35	1,01	..	..	0,01
Total (donateurs publics)	6,57	6,69	6,07	..	..	5,03
Bill and Melinda Gates Foundation	0,27	0,37	0,38	..	..	..
Autres donateurs privés	0,01	0,13	0,13	..	..	..
Total (donateurs privés)	0,28	0,50	0,51	..	..	..
Total	6,85	7,19	6,57	..	..	..

Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international (<http://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/sdienligne.htm>).

22. L'aide allouée par les donateurs publics et privés aux questions relatives à la population est essentielle, mais elle ne suffit pas à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, à éviter les décès maternels qui peuvent l'être et à éradiquer la violence fondée sur le genre. Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le cinquantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population avec lequel il a coïncidé, la communauté mondiale s'est réunie du 12 au 14 novembre 2019 à l'occasion du Sommet de Nairobi. Les participants à cette conférence de haut niveau ont mobilisé la volonté politique et se sont efforcés d'accroître les engagements financiers jusqu'aux niveaux requis pour mettre pleinement en œuvre le Programme d'action. Dans le cadre du Sommet, des travaux de recherche portant sur les coûts prévus et le déficit de financement liés à la réalisation de trois résultats transformateurs et axés sur les personnes ont été présentés. Ces trois résultats étaient les suivants : éviter les décès maternels qui peuvent l'être ; répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; éradiquer la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Il a été estimé qu'il faudrait réunir environ 264 milliards de dollars entre 2020 et 2030 pour réaliser ces objectifs. Il était attendu

qu'environ 42 milliards de dollars seraient versés par les donateurs et que les 222 milliards de dollars restants viendraient d'une diversité de sources nationales et extérieures, publiques et privées, y compris des particuliers. Les répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 ont accru encore davantage les besoins. La crise a profondément modifié les hypothèses sur lesquelles s'appuyait cette estimation et il faut donc ajuster à la hausse les ressources nécessaires. Les conséquences de la pandémie sur l'obtention des trois résultats transformateurs convenus au Sommet de Nairobi sont examinées plus en détail dans l'encadré 2.

Encadré 2

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'obtention des résultats transformateurs

La pandémie de COVID-19 a eu un effet délétère sur l'obtention des résultats transformateurs convenus en 2019 au Sommet de Nairobi, à savoir répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, éviter les décès maternels qui peuvent l'être et éradiquer la violence fondée sur le genre et toutes les pratiques néfastes. Elle a entravé la réalisation de ces objectifs en compromettant simultanément l'offre et la demande de services. Les problèmes liés à l'offre comprennent les pénuries de travailleurs de la santé et de produits de base, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les fermetures d'établissements. La réticence des gens à aller consulter dans les établissements de santé de peur d'être exposés à la COVID-19 et les restrictions de déplacements imposées par les gouvernements ont quant à elles fait diminuer la demande de services.

De nombreux donateurs pourraient envisager de réduire leur aide en raison de difficultés budgétaires associées à la pandémie. Quant aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ils risquent d'avoir du mal à obtenir la croissance économique nécessaire pour accroître comme il se doit les apports nationaux. On peut supposer qu'à cause de cette double contrainte, les déficits de financement seront bien plus importants que ce qui a été estimé dans le précédent rapport ([E/CN.9/2020/4](#)).

Selon une analyse de sensibilité portant sur les répercussions de la COVID-19, on estime que, chaque fois que le confinement est prolongé de trois mois, jusqu'à 2 millions de femmes supplémentaires pourraient être privées d'accès aux contraceptifs modernes (en supposant de fortes perturbations). On s'attend en outre à ce que la pandémie entraîne une réduction des mesures de prévention et de protection ainsi que des services sociaux et des soins en place et, potentiellement, qu'elle augmente l'incidence de la violence, sapant de ce fait les efforts déployés pour éradiquer la violence fondée sur le genre. La crise risque aussi de ralentir les efforts visant à mettre fin aux mutilations génitales féminines. En effet, compte tenu des perturbations des programmes de prévention liées à la pandémie, on pourrait recenser 2 millions de cas de mutilations génitales féminines qui auraient pu être évités durant la prochaine décennie. En outre, vu ses graves répercussions économiques, la pandémie de COVID-19 compromettra également les efforts visant à mettre fin aux mariages d'enfants. Au total, 13 millions de mariages d'enfants qui auraient pu être évités dans d'autres circonstances pourraient avoir lieu entre 2020 et 2030.

Source : Fonds des Nations Unies pour la population, « Impact of the COVID-19 pandemic on family planning and ending gender-based violence, female genital mutilation and child marriage », 27 avril 2020.

IV. Aide au développement allouée au titre de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable

23. La question de la sécurité alimentaire et de la nutrition est étroitement liée à la satisfaction des besoins de populations nombreuses et croissantes. Il serait toutefois erroné d'établir une corrélation directe entre la demande de denrées alimentaires et la taille des populations, dans la mesure où cette demande augmente également avec le niveau des revenus. Les ménages aux revenus plus élevés ont souvent un régime alimentaire plus riche en protéines que les ménages aux revenus plus faibles. Un tel régime alimentaire accroît la demande de ressources naturelles rares telles que l'eau, la terre, les forêts et les ressources environnementales, étant donné que la production d'une calorie de viande requiert davantage de ressources naturelles. Ainsi, pour garantir la sécurité alimentaire des populations actuelles et des générations à venir, il convient non seulement de rendre la production agricole plus durable, mais aussi de faire évoluer les modes de consommation.

24. La lutte contre l'insécurité alimentaire sous toutes ses formes reste un défi de taille. En 2018, près de 688 millions de personnes souffraient de dénutrition, auxquelles devraient désormais s'ajouter entre 83 et 132 millions de personnes en raison de la COVID-19. Ce phénomène s'explique à la fois par des facteurs liés à la demande, notamment le fait que des personnes aient perdu leur emploi ou leur source de revenus, ce qui limite leur accès à la nourriture, et par des facteurs liés à l'offre. Les mesures de confinement prises pour freiner la propagation de la COVID-19 ont sérieusement perturbé l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matériaux nécessaires à l'industrie alimentaire et à l'agriculture. Les agriculteurs n'ont pas pu se procurer de semences ou d'engrais, ni même obtenir des financements, et beaucoup n'ont pas non plus été en mesure de recruter des ouvriers agricoles pour la saison des semailles. Ces perturbations risquent véritablement d'entraîner une baisse de la production agricole ainsi qu'une hausse des prix des denrées alimentaires lors de la prochaine saison des récoltes, ce qui pourrait encore aggraver l'insécurité alimentaire.

25. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2, à savoir éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, sont à apprécier en fonction de huit cibles et de nombreux indicateurs. Un de ces derniers, l'indicateur 2.a.2, mesure le total des apports publics – dont l'aide publique au développement, ainsi que d'autres apports publics – alloués au développement de l'agriculture dans les pays en développement. D'après le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, le montant total des apports publics alloués à l'agriculture dans les pays en développement s'élevait à seulement 9,5 milliards de dollars en 2018⁵.

26. La plus grande part de l'aide publique au développement allouée au titre de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement du secteur primaire provient des États membres de l'OCDE. Cependant, le montant de l'aide publique consacrée au développement agricole des pays en développement est faible par rapport au montant total de l'aide que les États membres de l'OCDE accordent à leur propre secteur agricole, qui, comme le montre la figure VI, était près de 50 fois supérieur en 2018.

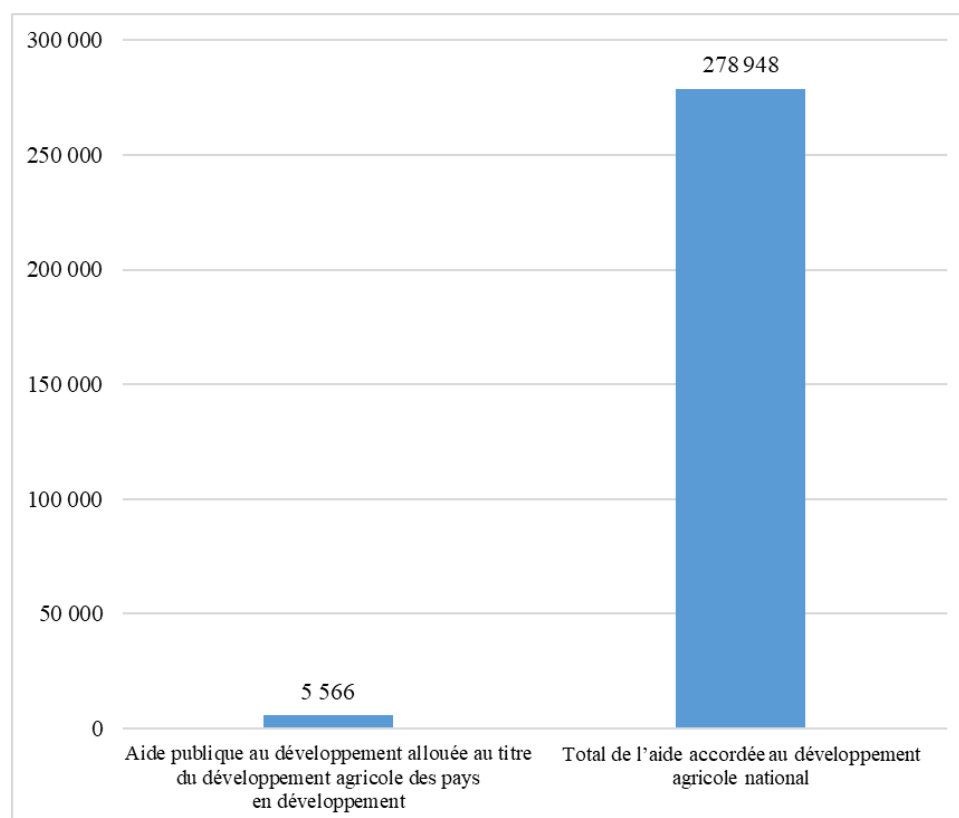
⁵ Le secteur de l'agriculture est défini dans les bases de données de l'OCDE sur le développement international et englobe tous les codes-secteur du Système de notification des pays créanciers de la série 311. Il existe toutefois une différence notable entre les données présentées dans le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, sur lesquelles est fondée l'analyse par secteur livrée dans le présent rapport, et la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable de la Division de statistique. Pour plus d'informations, voir <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-02-0A-02.pdf> et <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=aa35d274-af74-4edc-b23a-c43da0bc32c1&themetreeid=3>.

27. La lutte contre l'insécurité alimentaire ne passe pas uniquement par le développement du secteur agricole, mais dépend aussi étroitement de l'aide allouée au développement de l'aquaculture et de la sylviculture, des investissements faits dans la gestion des ressources en eau et les services écosystémiques, de l'enrichissement des aliments et des revenus des ménages. Les ménages les plus pauvres consacrent la majeure partie de leur revenu à l'alimentation, et tout manque à gagner les expose à une insécurité alimentaire aiguë. La lutte contre la pauvreté, qui passe par un travail décent et des mécanismes de protection sociale appropriés, est donc intimement liée à la sécurité alimentaire.

Figure VI

Aide publique au développement allouée par les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques au développement agricole des pays en développement par rapport au montant total du soutien accordé par ces pays à leur propre secteur agricole, 2018

(En millions de dollars des États-Unis, valeurs courantes)



Source : Estimations fondées sur les données de l'OCDE sur le soutien à l'agriculture (<https://data.oecd.org/fr/agrpolicy/soutien-a-l-agriculture.htm>) et sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international (tableau 5).

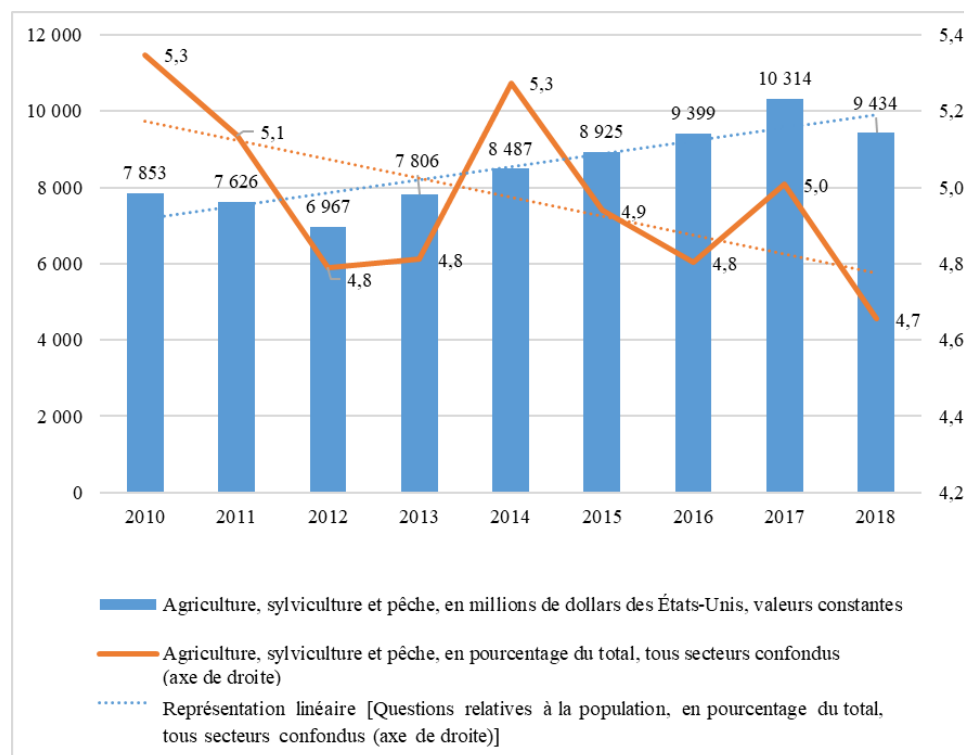
Note : Le soutien à l'agriculture est défini comme la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables à l'agriculture découlant des mesures d'aide à l'agriculture, quels qu'en soient les objectifs ou les incidences économiques. Cet indicateur englobe les estimations du soutien total, mesuré en pourcentage du produit intérieur brut, du soutien aux producteurs, mesuré en pourcentage des recettes agricoles brutes, du soutien aux consommateurs, mesuré en pourcentage de la consommation de produits agricoles, et du soutien aux services d'intérêt général, mesuré en pourcentage du soutien total. Le soutien à l'agriculture est aussi exprimé en termes monétaires (en dollars des États-Unis ou en euros). Pour des informations plus détaillées, voir <https://data.oecd.org/fr/agrpolicy/soutien-a-l-agriculture.htm>.

28. Tout comme l'aide au développement globale, l'aide allouée au développement du secteur primaire a enregistré un pic en 2017. Entre 2017 et 2018, les montants bruts alloués à l'agriculture par les donateurs publics et privés ont diminué, passant de 10,3 à 9,4 milliards de dollars (voir fig. VII), soit une diminution de près de 0,9 milliard de dollars (environ 9 %) en une seule année. En 2018, les donateurs publics ont été à l'origine d'environ 90 % de l'aide allouée à l'agriculture, bien que le secteur agricole soit l'un des plus soutenus par le secteur privé.

29. Une ventilation des montants versés par les donateurs publics et privés au titre du développement du secteur primaire montre que la plus grande partie est consacrée au développement du secteur agricole (voir tableau 2). Bien que l'aide allouée au secteur agricole soit passée de 6,9 milliards de dollars en 2010 à 8,3 milliards de dollars en 2018, la part qu'elle représente dans le total de l'aide versée, tous secteurs confondus, a diminué, passant de 4,7 % en 2010 à 4,1 % en 2018. Les montants alloués à la sylviculture et à la pêche ont également augmenté, mais beaucoup moins, et l'aide globale qui y est affectée reste faible. En effet, en 2018, l'aide allouée à la pêche et à la sylviculture ne représentait respectivement que 0,4 % et 0,2 % du total de l'aide. À titre de comparaison, les montants consacrés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en particulier dans les situations d'urgence, ont bondi. En 2018, ils ont dépassé ceux affectés au développement agricole pour atteindre 8,4 milliards de dollars. Sur ce montant, 7,1 milliards de dollars, soit 84 %, ont été utilisés pour promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition dans des situations d'urgence, et 1,3 milliard de dollars ont servi les mêmes objectifs en dehors des situations d'urgence. En dehors des situations d'urgence, le montant de l'aide a surtout augmenté pour les programmes de promotion de la nutrition de base, lesquels sont inclus dans l'aide globale allouée au secteur de la santé⁶.

⁶ L'aide à la nutrition de base comprend plusieurs éléments, notamment : l'aide au dépistage des carences en oligoéléments et à la supplémentation en oligoéléments ; la promotion de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, y compris l'allaitement au sein exclusivement ; les programmes de gestion non urgente de la malnutrition aiguë et autres programmes d'alimentation ciblés, en particulier sur l'alimentation complémentaire ; l'enrichissement des aliments de base, notamment l'iodation du sel ; le suivi de l'état nutritionnel et la surveillance nutritionnelle nationale ; la recherche, le renforcement des capacités, l'élaboration de politiques, le suivi et l'évaluation à l'appui de ces interventions.

Figure VII
Aide allouée par les donateurs publics et privés au secteur primaire, 2010-2018



Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

30. L'aide consacrée aux activités entreprises pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations d'urgence est capitale pour atténuer la souffrance humaine, mais, en fin de compte, c'est par le développement durable que passent la sécurité alimentaire et la nutrition. À cet égard, il est essentiel d'augmenter la production et la productivité du secteur primaire, en particulier l'agriculture, la pêche et la sylviculture, et de passer à des méthodes de production plus durables. Comme il ressort du tableau 3, le montant de l'aide publique et privée versée à l'appui du développement du secteur primaire (agriculture, pêche et sylviculture) ainsi que de la protection et de la gestion des ressources naturelles, n'a pas beaucoup changé si on le rapporte au total de l'aide allouée, tous secteurs confondus. Deux exceptions sont toutefois à noter : l'aide à la conservation et à la gestion des ressources naturelles a augmenté de 0,5 point de pourcentage, et le soutien à l'élaboration de politiques et de structures de gouvernance a diminué de 0,6 point de pourcentage. Cette diminution s'explique par une baisse du soutien apporté à l'élaboration de politiques dans le domaine de l'agriculture et du commerce. En termes de valeur, l'aide aux agro-industries, à la pêche et à la sylviculture a également diminué au cours de la période considérée.

Tableau 2
**Aide allouée par les donateurs publics et privés à la sécurité alimentaire
et à la nutrition, ainsi qu'au développement du secteur primaire, 2010 et 2018**

<i>Secteur</i>	<i>Montant (millions de dollars É.-U., valeurs constantes)</i>		<i>Part (pourcentage du total)</i>		<i>Variation (points de pourcentage)</i>
	<i>2010</i>	<i>2018</i>	<i>2010</i>	<i>2018</i>	<i>2010-2018</i>
Total tous secteurs (1000)	146 834	202 639	100,0	100,0	0,0
Développement du secteur primaire (310)	7 853	9 434	5,3	4,7	-0,7
Agriculture (311)	6 856	8 276	4,7	4,1	-0,6
Sylviculture (312)	711	740	0,5	0,4	-0,1
Pêche (313)	286	418	0,2	0,2	0,0
Sécurité alimentaire et nutrition	5 141	8 434	3,5	4,2	0,7
Situations de non-urgence (11250, 12240, 43071, 43072, 43073)	431	1 331	0,3	0,7	0,4
Alimentation à l'école (11250)	..	295	..	0,1	..
Nutrition de base (12240)	431	973	0,3	0,5	0,2
Politique de sécurité alimentaire et gestion administrative (43071)	..	24	..	0,0	..
Programmes de sécurité alimentaire des ménages (43072)	..	24	..	0,0	..
Sécurité et qualité alimentaires (43073)	..	15	..	0,0	..
Situations d'urgence (520+72040)	4 711	7 103	3,2	3,5	0,3
Aide alimentaire (520)	1 709	1 968	1,2	1,0	-0,2
Assistance alimentaire d'urgence (72040)	3 002	5 135	2,0	2,5	0,5

Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

31. Une comparaison des différents types d'aide montre que le soutien accordé à la politique et à la gouvernance reste relativement élevé (6,0 % des montants alloués, tous secteurs confondus, en 2018), suivi par le soutien à la conservation et à la gestion des ressources naturelles (4,2 %). En comparaison, l'appui direct au développement du secteur primaire s'est révélé faible. En effet, en 2018, le soutien à la production et à l'industrie ne représentait que 2,0 % du total de l'aide, le soutien à la recherche, à la formation et à la vulgarisation, que 0,8 %, et le soutien aux entreprises, que 0,5 %. L'aide consacrée à ces domaines critiques semble insuffisante pour rendre les systèmes alimentaires et agricoles durables, pour stimuler la productivité et la production du secteur agricole et pour assurer une gestion durable des actifs écologiques essentiels.

Tableau 3
**Aide allouée par les donateurs publics et privés au développement du secteur
primaire et à des domaines connexes, 2010 et 2018**

Secteur	Montant (millions de dollars É.-U., valeurs constantes)		Part (pourcentage du total)		Variation (points de pourcentage)
	2010	2018	2010	2018	2010-2018
Total tous secteurs	146 834	202 639	100,0	100,0	0,0
Production et industrie	3 299	4 140	2,2	2,0	-0,2
Agriculture (31120, 31161, 31162, 31163)	2 220	3 169	1,5	1,6	0,1
Pêche (31320)	131	194	0,1	0,1	0,0
Sylviculture (31220)	364	389	0,2	0,2	-0,1
Industrie et agro-industrie (23270, 31165, 31261, 32140, 32161, 32162, 32163, 43050)	583	389	0,4	0,2	-0,2
Appui et apports aux entreprises	741	1 077	0,5	0,5	0,0
Agriculture (31191, 31195)	220	337	0,1	0,2	0,0
Pêche (31391)	43	16	0,0	0,0	0,0
Sylviculture (31291)	7	2	0,0	0,0	0,0
Coopératives et finance (31193, 31194)	320	518	0,2	0,3	0,0
Engrais et pesticides (31150, 31192, 32165, 32267)	152	205	0,1	0,1	0,0
Recherche, vulgarisation et formation	1 353	1 618	0,9	0,8	-0,1
Agriculture (31166, 31181, 31182)	1 004	1 006	0,7	0,5	-0,2
Pêche (31381, 31382)	36	23	0,0	0,0	0,0
Sylviculture (31281, 31282)	23	16	0,0	0,0	0,0
Eau (14081)	49	61	0,0	0,0	0,0
Énergie (23181, 23182)	38	55	0,0	0,0	0,0
Environnement (41081, 41082)	193	406	0,1	0,2	0,1
Transport et entreposage (21081)	11	51	0,0	0,0	0,0
Conservation et gestion des ressources naturelles	5 470	8 606	3,7	4,2	0,5
Terres (31130, 41030, 41040, 43040)	2 512	3 239	1,7	1,6	-0,1
Eau (14015, 14021, 14040, 311400)	1 820	3 021	1,2	1,5	0,3
Économies d'énergie (23183)	0	425	0,0	0,2	0,2
Déchets et pollution (14022, 14032, 14050, 41020)	1 138	1 921	0,8	0,9	0,2
Politiques et gouvernance	9 791	12 246	6,7	6,0	-0,6
Agriculture (31110, 31164)	1 502	1 493	1,0	0,7	-0,3
Pêche (31310)	76	185	0,1	0,1	0,0
Sylviculture (31210)	316	331	0,2	0,2	-0,1
Eau (14010)	848	1 452	0,6	0,7	0,1
Énergie (231)	986	2 728	0,7	1,3	0,7
Environnement (41010)	3 829	2 779	2,6	1,4	-1,2
Commerce (331)	1 069	1 938	0,7	1,0	0,2
Transport et entreposage (21010)	1 164	1 340	0,8	0,7	-0,1

Source : Estimations fondées sur les statistiques en ligne de l'OCDE sur le développement international.

V. Résumé et conclusions

32. Du point de vue des versements bruts, l'aide a diminué entre 2018 et 2019, mais, mesurée selon la méthode de l'équivalent-don, elle n'a globalement pas changé. En outre, pendant cette même période, tant les pays non membres du Comité d'aide au développement que les donateurs privés ont continué à accroître leur aide.

33. On peut s'attendre à ce que la pandémie de COVID-19 entraîne des changements profonds en matière d'aide. En raison de la contraction du revenu national brut survenue durant la crise, on peut craindre une diminution de l'aide publique au développement, qui est souvent calculée en proportion du revenu national brut. En outre, étant donné que les donateurs publics font face, d'une part, à une baisse des recettes publiques, et, d'autre part, à une demande croissante de ressources rares, ils pourraient réexaminer l'aide au développement qu'ils accordent et la réorienter. Les efforts déployés pour éviter que la COVID-19 ne se propage davantage et pour remédier aux difficultés économiques et sociales que la pandémie a entraînées risquent de provoquer une redistribution de l'aide par secteur. On peut s'attendre à une diminution globale de l'aide, mais la crise actuelle pourrait en fait entraîner une augmentation de l'aide allouée à la santé, à la sécurité alimentaire et à la protection sociale, du moins en termes relatifs.

34. La répartition par secteur des montants bruts versés entre 2010 et 2018 montre que l'aide accordée à des fins humanitaires a augmenté davantage que celle allouée aux autres secteurs. L'augmentation de l'aide consentie à des fins humanitaires se retrouve également dans l'augmentation de l'aide alimentaire d'urgence. L'aide accordée au secteur économique a elle aussi augmenté. L'aide affectée au secteur social a quant à elle diminué, mais reste de loin la plus importante et pourrait encore connaître une hausse en raison de la pandémie.

35. Dans le secteur social, les montants versés par les donateurs publics et privés au titre des questions relatives à la population ont diminué entre 2017 et 2018. Cette baisse est encore plus marquée lorsque l'on compare les montants bruts versés au titre de l'APD en 2018 avec les équivalents-dons de l'APD. Comme pour l'APD pour les questions relatives à la population, on observe un ajustement à la baisse relativement important de l'APD allouée à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement du secteur primaire, mesurée selon la méthode de l'équivalent-don. Les niveaux plus faibles de l'APD accordée par les donateurs multilatéraux pourraient être liés à des retards dans la communication de l'information, mais laissent aussi supposer une diminution des éléments de libéralité dans l'APD consentie par les institutions multilatérales.

Aide au développement versée au titre des questions relatives à la population

36. La baisse globale des montants affectés aux questions relatives à la population se retrouve dans toutes les sous-catégories. Elle s'observe aussi bien pour l'aide relative à l'analyse des données et des politiques en matière de population que pour l'APD réservée à la santé sexuelle et procréative. Une ventilation de l'aide allouée à la santé sexuelle et procréative montre que la baisse la plus importante a été enregistrée dans la sous-catégorie de la lutte contre le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles. Malgré ces tendances, en 2018, les montants bruts alloués à la santé sexuelle et procréative, dont 68 % ont continué d'être consacrés à la lutte contre le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles, représentaient toujours environ 97 % de l'aide totale affectée aux questions relatives à la population.

37. Exprimée en dollars des États-Unis par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, l'aide pour la santé sexuelle et procréative a encore diminué,

car le nombre de femmes en âge de procréer a augmenté. Elle a chuté entre 2017 et 2018, passant de 7,19 à 6,07 dollars. On estime que, mesuré en équivalents-dons, le montant de l'aide accordée par les donateurs publics était de 5,03 dollars en 2018.

Aide au développement versée au titre de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement durable

38. L'aide allouée à la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence a connu une augmentation sensible entre 2010 et 2018, tout comme celle destinée au secteur agricole dans son ensemble. Toutefois, le montant de l'aide versée aux pays en développement au titre de l'agriculture est resté relativement faible par rapport au total de l'aide accordée par les pays développés à leurs propres activités agricoles, qui était environ 50 fois supérieur.

39. Une grande partie de l'aide à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement du secteur primaire a été allouée aux questions de politique et de gouvernance (6,0 % de l'aide totale accordée, tous secteurs confondus, en 2018). La même année, seuls 2,0 % de l'aide ont été alloués à la production et à l'industrie, 0,8 % à la recherche, à la formation et à la vulgarisation, et 0,5 % à l'appui aux entreprises (semences, engrais et financement notamment). Pour promouvoir le développement durable du secteur primaire et lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il faudra accroître l'aide au développement consacrée à ces domaines. Par ailleurs, au vu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la production agricole et la sécurité alimentaire, il faudra également accroître l'aide à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement du secteur primaire. Dans de nombreux cas, la pandémie a rendu l'accès aux semences, aux engrais et au financement plus difficile pour les agriculteurs, ce qui aura des conséquences néfastes sur la saison des récoltes de 2021 et sur la sécurité alimentaire. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, prévu en septembre 2021, sera l'occasion pour toutes les parties prenantes de se réunir pour discuter des moyens d'accroître les investissements et de s'assurer qu'ils permettent d'accélérer les progrès accomplis dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble.

40. En 2018, la part de l'aide allouée à la conservation et à la gestion des ressources naturelles a atteint 4,2 % de l'aide totale, tous secteurs confondus. Ce chiffre, qui a augmenté de seulement 0,5 point de pourcentage par rapport à 2010, semble faible compte tenu de l'ampleur des menaces qui pèsent actuellement sur les ressources environnementales.

41. La diversification croissante des donateurs va de pair avec la vision exprimée dans le Programme 2030, dans lequel l'accent a été mis sur la nécessité d'assurer une large participation des secteurs public et privé au développement. Une augmentation de l'aide au développement allouée par les donateurs non traditionnels qui se ferait aux dépens de celle accordée par les donateurs traditionnels serait toutefois préjudiciable, notamment pour les pays les plus pauvres. En 2019, le Secrétaire général de l'OCDE a fait observer dans un communiqué de presse que la stagnation de l'aide publique était particulièrement inquiétante, car elle faisait suite à des données montrant que les apports privés en faveur du développement diminuaient également, et que les pays donateurs ne tenaient pas leur engagement pris en 2015 en faveur d'une augmentation du financement du développement. Ces tendances étaient de mauvais augure pour la réalisation des objectifs de développement durable⁷. Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 rendront la situation encore

⁷ Voir OCDE, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », communiqué de presse, 10 avril 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/developpement/repli-de-l-aide-au-developpement-en-2018-en-particulier-vers-les-pays-qui-en-ont-le-plus-besoin.htm.

plus difficile, ce qui pourra avoir des conséquences désastreuses pour le développement mondial, la santé sexuelle et procréative, les données démographiques et la résilience globale de la planète, plus particulièrement pour les pays en développement les plus pauvres. Il est donc impératif, en particulier lors de crises telles que la pandémie de COVID-19, que l'aide au développement des pays les moins avancés ne fléchisse pas et que les objectifs correspondants soient atteints durablement.
